

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 décembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme HERVIEU représentée par Mme GINDRE, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Délibération n° : 51-2023

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement pour la manifestation "Jouons de nos différences" – La Ligue de l'Enseignement

La manifestation "Jouons de nos différences" a été créée en 2007 par le CCAS de la Ville de Dijon.

Ses objectifs principaux sont :

- favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap ;
- mettre en avant des actions de partenaires, principalement associatifs, sur la question du « vivre ensemble » ;
- réaliser une manifestation à destination du grand public.

Cette journée a lieu traditionnellement au mois de mai, au parc de la Colombière à Dijon.

Articulée autour d'ateliers et activités ludiques, cet évènement invite à changer les regards sur la notion de handicap, à générer du lien social et de la solidarité.

Pour l'édition 2023, un nouveau modèle de portage de l'action avait été proposé pour que la tenue de cette journée se poursuive.

A compter de l'édition 2023, le pilotage de l'action est réalisé par le CCAS (gestion budgétaire, plan de communication, participation au temps de coordination), l'organisation et la déclinaison opérationnelle étant confiées à une association à savoir La Ligue de l'Enseignement.

Une convention de partenariat précisant les modalités d'organisation, d'engagement des parties et de contribution financière sous forme de subvention a été voté lors du Conseil d'administration de CCAS du 06 avril 2023.

L'édition 2023 de "Jouons De Nos Différences", initialement programmée le 13 mai 2023 a été annulé le 11 mai 2023 à cause des risques météorologiques.

Le CCAS de Dijon a proposé un report en date du 07 octobre 2023.

Pour permettre la bonne tenue de ce report, La Ligue de l'Enseignement a assuré des missions complémentaires engendrant des coûts supplémentaires :

A l'annonce de l'annulation :

- Informer les associations de l'annulation et de la date de report.

En amont de cette nouvelle date :

- Etablir la liste des associations qui étaient de nouveau disponible en octobre ;
- Rechercher de nouvelles associations pour que la dimension de l'évènement reste la même ;
- Réunir à plusieurs reprises les associations volontaires pour coordonner les activités, établir la liste de leurs besoins, leur faire un retour sur la faisabilité après consultation du régisseur ;
- Trouver et organiser la programmation scénique et faire le lien technique avec le régisseur ;
- Organiser une ultime réunion avec tous les acteurs avant le jour J.

La veille de la manifestation :

- Présence de la Ligue de l'Enseignement, avec des bénévoles pour préparer les installations au Parc de la Colombière.

Le jour de la manifestation :

- La Ligue de l'Enseignement et ses bénévoles participent à l'installation des décors et l'organisation du café signe ;
- Accueillir, orienter aider les associations à leur arrivée, s'assurer de leur bonne installation ;
- Être présent et réactif tout au long de la journée afin qu'elle se déroule au mieux pour les associations, les visiteurs ;
- Des bénévoles de La Ligue de l'Enseignement ont assuré la gestion du café signe ;
- Au départ du public, participation des bénévoles de La Ligue de l'Enseignement au démontage, rangement et nettoyage du Parc de la Colombière.

Après la manifestation :

- Débriefing avec les équipes ;
- Réunion-bilan avec les associations.

C'est pourquoi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or ;
- autorisent le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) à l'association la Ligue de l'Enseignement ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution ;

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1